

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF70

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 17, supprimer le mot :

« Chacune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.